



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

PREFET DE LA SOMME

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

PREFET DE L'OISE

Direction Départementale  
des Territoires

Affaire suivie par : Pascal MAGOAROU

☎ 02.32.18.95.70

✉ 02.32.18.95.83

mél : ddtm-madise@seine-maritime.gouv.fr

LE PREFET

de la Région de Haute-Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime

LE PREFET

de la Région Picardie  
Préfet de la Somme

LE PREFET

Préfet de l'Oise

## ARRETE INTERPREFECTORAL

**Objet :** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de la Bresle  
Composition de la Commission locale de l'eau.  
Arrêté modificatif n° 4.

**VU**

Le code de l'environnement, articles L 212- 4 et R 212-29 à 31,

L'arrêté interpréfectoral du 3 avril 2006 portant composition de la Commission locale de l'eau compétente pour définir le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vallée de la Bresle,

L'arrêté interpréfectoral modificatif n° 1 du 13 août 2007 portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau,

L'arrêté interpréfectoral modification n° 2 du 28 avril 2009 portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau,

L'arrêté interpréfectoral modification n° 3 du 8 février 2011 portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau,

La circulaire n°DE/SDATDCP/BDCP/n° 10 du 21 avril 2008 relative aux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

La délibération du 31 mars 2011 du Conseil Général de Seine-Maritime procédant au renouvellement de ses représentants au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Vallée de la Bresle,

La délibération du 15 avril 2011 du Conseil Général de la Somme procédant à la désignation de ses représentants au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Vallée de la Bresle,

La délibération du 29 avril 2011 du Conseil Général de l'Oise procédant à la désignation de ses représentants au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Vallée de la Bresle,

La délibération du 16 juin 2011 de l'Institution de la Bresle procédant à la désignation de ses représentants au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Vallée de la Bresle,

## **CONSIDERANT**

Que suite aux élections cantonales qui ont eu lieu les 20 et 27 mars 2011, portant modification et désignation des membres de la CLE, une modification de l'arrêté préfectoral portant composition de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Vallée de la Bresle est nécessaire,

Que la circulaire du 21 avril 2008 prévoit la création d'une Commission locale de l'eau mixte,

Sur proposition des secrétaires généraux des préfetures de la Seine-Maritime, de la Somme et de l'Oise,

## **ARRETENT**

### **Article 1 :**

La composition de la Commission locale de l'eau fixée par arrêté interpréfectoral du 3 avril 2006 modifiée par trois arrêtés interpréfectoraux est fixée ainsi qu'il suit :

### **I - Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux**

#### 1 - représentants nommés sur proposition des associations des maires

##### Seine-Maritime

- 1.1 - M. Jean-Claude Becquet, maire de Morienne
- 1.2 - M. Christian Roussel, maire de Rieux
- 1.3 - M. Michel Andrieux, maire de Vieux-Rouen-Sur-Bresle
- 1.4 - Mme Virginie Lucot Avril, maire d'Aumale
- 1.5 - M. Joël Milon, maire de Nullefont
- 1.6 - Mme Brigitte Duchaussoy, maire de Nesle-Normandeuse

##### Somme

- 1.7 - M. Philippe Dallery, maire d'Andainville
- 1.8 - M. Jean-Jacques Nantois, maire de Martainneville
- 1.9 - M. Daniel Denis, maire de Sénarpont
- 1.10 - M. Michel Dizambourg, maire de Méneslies
- 1.11 - M. Bernard Noblesse, maire d'Inval-Boiron
- 1.12 - Mme Suzanne Genty, maire de Brocourt

##### Oise

- 1.13 - Titulaire : M. William Bous, maire de Formerie  
Suppléant : M. Laurent Mylle, maire de Lannoy Cuillère
- 1.14 - M. Patrick Périmony, maire de Blargies

## 2 - autres représentants des collectivités territoriales

- 2.1 - Conseil Régional de Haute Normandie : M. Thierry Levasseur
- 2.2 - Conseil Régional de Picardie : Mme Annie-Claude Leuliette
- 2.3 - Conseil Général de la Somme : M. Daniel Destruel
- 2.4 - Conseil Général de la Seine-Maritime : Mme Marie Le Vern
- 2.5 - Conseil Général de l'Oise : M. Joël Patin
- 2.6 - Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle pour la Seine-Maritime : Francis Sénécal
- 2.7 - Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle pour la Somme : M. Jérôme Bignon
- 2.8 - Communauté de communes de la Picardie Verte :  
Titulaire : M. Joël Hucleux                                Suppléant : Mme Nathalie Bytebier
- 2.9 - Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Région de Eu  
Titulaire : M. Pierre Vigreux                                Suppléant : M. Jean-Louis Galland
- 2.10 - Titulaire : M. Jean-Pierre Trolley, maire de Longroy  
Suppléant : M. Jean-Claude Quenot, maire de Monchaux-Soreng
- 2.11 - M. Bernard Thérate : Président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de La Vimeuse
- 2.12 - Daniel Capon : Président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement du Liger
- 2.13 - Hubert Thopart : Président du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière le Liger (SIARL)
- 2.14 - Nicolas Plé : Président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV)

## **II - Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations**

- 1 - M. le Président de la Chambre d'agriculture de la Seine Maritime ou son représentant
- 2 - M. le Président de la Chambre d'agriculture de la Somme ou son représentant
- 3 - M. le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise ou son représentant
- 4 - M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie littoral Normand-Picard ou son représentant
- 5 - Le Président du Pôle mondial du flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle ou son représentant
- 6 - M. le Président du Comité départemental de canoë kayak de la Somme ou son représentant
- 7 - M. le Président de l'Association Picardie Nature ou son représentant
- 8 - M. le Président de l'Association syndicale autorisée de la rivière la Bresle ou son représentant
- 9 - M. le Président de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Seine-Maritime ou son représentant
- 10 - M. le Président de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Somme ou son représentant
- 11 - M. le Président du Comité départemental du tourisme de Seine-Maritime ou son représentant
- 12 - M. le Président de l'Union fédérale des consommateurs "Que Choisir Rouen" ou son représentant
- 13 - M. le Président de l'Association nationale pour la protection des eaux et des rivières - Délégation régionale TOS Haute-Normandie Picardie ou son représentant
- 14 - M. le Président de la Société Gheerbrant, représentant des producteurs d'hydroélectricité ou son représentant

### III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- 1 - M. le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
- 2 - M. le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou Artois Picardie ou leurs représentants
- 3 - M. le Délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ou son représentant
- 4 - M. le Préfet de Seine-Maritime représenté par M. le Sous-Préfet de Dieppe
- 5 - M. le Directeur départemental des territoires et de la mer de Seine-Maritime (DDTM) ou son représentant
- 6 - M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute-Normandie ou son représentant
- 7 - M. le Directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie ou son représentant
- 8 - Mme la Déléguée interservices de l'eau et des milieux aquatiques (DISEMA) de la Somme ou son représentant
- 9 - M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie ou son représentant
- 10 - M. le Directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) de Picardie ou son représentant
- 11 - M. le Directeur départemental des territoires (DDT) de l'Oise ou son représentant

#### Article 2 :

La durée du mandat des membres de la Commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat (cités dans le 3ème collège) est de six ans à compter de la création de la commission à savoir le 3 avril 2006.

Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

#### Article 3 :

En application de l'article R.311-1 du Code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine Maritime, de la Somme et de l'Oise et mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement, [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

#### Article 5 :

Les secrétaires généraux des préfectures de la Seine Maritime, de la Somme et de l'Oise, le président de la Commission locale de l'eau de la Vallée de la Bresle sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Rouen, le 29 SEP. 2011

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général

Thierry HEGAY

Amiens, le 29 SEP. 2011

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Christian RIGUET

Beauvais, le 29 SEP. 2011

Pour le préfet  
et par délégation  
Le secrétaire général

Patricia WILLAERT